

GRAND CONCOURS 2022

Mots et logique

Mots croisés et mots insensés

(par Gaston Gay)

Jeux de logique (2 niveaux de difficulté)

(par Bastien Vial-Jaime et Veronika Kol'vecková)

L'ASCEE 05 organise son 6ème grand concours de jeux avec un petit changement **mais toujours 4 épreuves**.

Les concepteurs des jeux en seront les seuls et uniques correcteurs.

- Gaston GAY pour les mots croisés et insensés (*épreuves 1 et 2*)
- Bastien VIAL-JAIME et Veronika KOL'VEKOVÁ pour les jeux de logique (*épreuves 3 et 4*)

Thème des mots croisés « L'Afrique du Sud »

Thème des mots insensés « L'Égypte »

Mise en ligne: début février 2022

Une seule date limite de réception des bulletins-réponses pour les quatre épreuves :

30/04/2022

RÈGLEMENT du concours « Mots et logique »

Art. 1 - Participation

Le concours est ouvert à tous les adhérents de l'ASCEE 05 (internes et externes) et leurs éventuels ayants droit.

La participation est individuelle ou collective pour la seule épreuve n° 4 en raison de sa difficulté.

Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.

Art. 2 - Format et transmission des participations

Mots croisés et insensés

Chaque candidat transmettra au choix sa (ses) réponse(s) par mail (fichier PDF) à : ggay51@orange.fr

avec copie à : pierre.pascal@laposte.net

ou, si c'est plus facile pour vous, par courrier postal à l'adresse suivante :

Gaston GAY - Les Thomès - 1950, route d'Orcières - 05260 CHABOTTES

Jeux de logique

Chaque candidat transmettra au choix sa (ses) réponse(s) par mail (fichier PDF) à : ursus.alpinus@gmail.com

avec copie à : pierre.pascal@laposte.net

ou, si c'est plus facile pour vous, par courrier à l'adresse postale de l'ASCEE 05 (préciser concours « Mots et logique »)

Pour chacune des quatre épreuves :

- Tous les bulletins-réponses sont téléchargeables sur le site de l'ASCEE 05 et comportent chacun 2 questions subsidiaires
- Compléter votre bulletin par vos nom, prénom, numéro d'adhérent, âge (*si vous avez moins de 18 ans au 01/01/2022*)
- Mots croisés et mots insensés
 - 1 bulletin-réponse d'une page pour les mots croisés et de deux pages pour les mots insensés
- Jeux de logique
 - Facile : 1 bulletin-réponse de deux pages
 - Difficile : 1 bulletin-réponse de quatre pages
- Attention, tout bulletin-réponse raturé ou illisible sera déclaré nul
- Enfin, merci d'adresser vos réponses sans attendre la fin du concours pour en faciliter la correction

Art. 3 - Modifications éventuelles

Les organisateurs se réservent le droit à tout moment, d'apporter toute modification ou précision au règlement, d'écourter, de reporter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Ces précisions ou modifications seraient dans ce cas immédiatement portées à la connaissance des adhérents de l'ASCEE 05 par mise en ligne sur la page dédiée au concours sur notre site local.

Art. 4 - Application du règlement, litiges

L'interprétation et l'application du règlement sont de la compétence du bureau de l'ASCEE 05. Ses décisions sont sans appel. Les litiges éventuels seront examinés par le bureau de l'ASCEE 05.

Art. 5 - Propriété

Tout en restant la propriété des candidats, leur participation au concours autorise l'ASCEE 05 à utiliser gratuitement celle-ci à des fins de promotion de ses activités sous quelque forme que ce soit.

Art. 6 - Limitation

Parmi ces quatre épreuves, liberté est laissée de participer à une, deux, trois ou quatre d'entre elles selon vos goûts, affinités et disponibilité.

Le nombre de bulletins-réponses est limité à 1 (un) par épreuve et par famille sauf cas des jeunes de moins de 18 ans au 01/01/2022 qui pourront adresser leur(s) bulletin(s)-réponse(s) également limité à 1 (un) par épreuve.

Dans le cas d'une participation par équipe, celle-ci fera son affaire de la répartition de la valeur du lot si elle devait en gagner un.

Art. 7 - Classement

Pour chaque épreuve, les trois grilles ayant obtenu le moins de fautes constituent le classement. Les questions subsidiaires serviront uniquement à départager les éventuels ex-æquo. Si, malgré les dispositions qui précèdent, une égalité subsiste dans le classement, le jury composé du bureau de l'ASCEE 05 procédera à un tirage au sort.

Art. 8 - Récompenses

Chacune des quatre épreuves sera dotée (sous la forme de *cartes cadeaux Leclerc*) de la façon suivante :

1^{er} prix : 30 €

2^{ème} prix : 20 €

3^{ème} prix : 10 €

Enfin, pour chaque épreuve, le jeune de moins de 18 ans (au 01/01/2022) le mieux classé se verra offrir un lot de 20 € sous forme de carte cadeau Leclerc.

S'il figurait déjà parmi les 3 premiers, il pourra cumuler les deux récompenses.

Art. 9 - Diffusion des résultats et remise des prix

À l'occasion de l'Assemblée générale de l'ASCEE 05 qui aura lieu au printemps 2022 (si les conditions sanitaires le permettent)